

DEVENEZ PARTENAIRES REJOIGNEZ UNE EXPÉRIENCE UNIQUE !

Vous aimez la musique, la littérature, les rencontres ?
Vous êtes curieux et vous souhaitez vous engager auprès
d'un évènement phare de votre territoire ?

Un partenariat ou un mécénat* repose sur des valeurs
partagées, des attentes et des objectifs communs et ce
sur le long terme.

Rencontrons-nous, faisons connaissance et construisons
ensemble notre métissage autour d'un rendez-vous
culturel à l'éclectisme rare et vecteur de lien social !



* Mécénat numéraire, en nature ou en compétence, selon vos attentes.

MÉCÉNAT NUMÉRAIRE

LES CURIEUX Don à partir de 500€

LES AMBITIEUX Don à partir de 1000€

LES GÉNÉREUX Don à partir de 3000€

LES PASSIONNÉS Don à partir de 5000€

Vous donnez 1000€, cela vous coûte 150€

15%

Coût réel pour
l'entreprise

25%

Contreparties

60%

Réductions
d'impôts

DEVENIR MÉCÈNE DU FESTIVAL MUSIQUES MÉTISSÉS, C'EST :

- Participer à la construction d'un évènement local d'envergure nationale et internationale;
- Contribuer à la dynamique culturelle, touristique et économique de notre territoire;
- S'engager en faveur de la création artistique, axe majeur de la programmation depuis 44 ans;
- Permettre à tous les publics d'accéder au spectacle vivant, via des programmations exigeantes et populaires, et des actions culturelles tout au long de l'année;
- Encourager une politique tarifaire volontariste et accessible (gratuité pour les moins de 13 ans, tarifs réduits pour les étudiants, chômeurs et bénéficiaires des minima sociaux);
- Favoriser la cohésion sociale sur le territoire charentais, avec un projet porté collectivement par plus de 120 bénévoles et 100 professionnels chaque année pendant la semaine du festival;
- Positionner votre entreprise comme acteur incontournable de la vie économique et sociale;
- Offrir à vos collaborateurs et à vos clients une ou des soirées inoubliables;
- Renforcer votre image et votre dynamisme;
- Enfin, accompagner ceux qui oeuvrent pour le festival et préreniser une équipe de professionnels qui contribuent toute l'année à sa réalisation.

Chaque don effectué par une entreprise ouvre droit à une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (Cf. articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts).

CONTACT : Caroline Brasseur - 05 45 95 43 42 - caroline@musiques-metisses.com
www.musiques-metisses.com